

Modification à l'Annexe I du Code de soumission

MONTREAL, LE 21 SEPTEMBRE 2017 — Le Comité de gestion provincial du BSDQ a accepté le 20 septembre 2017 la demande de l'ACQ visant l'assujettissement de la spécialité Isolation thermique (autre que sur couverture ou mécanique) avec le guide prescrivant l'étendue des travaux de cette spécialité reproduite à l'Annexe V du Code de soumission pour les projets inscrits au BSDQ pour la région de Québec.

Cette modification à l'Annexe I du Code de soumission entrera en vigueur le lundi 2 octobre 2017.

Le tableau résumant les spécialités assujetties selon les paragraphes A), B), C), D) ou E) de l'Annexe I et territoires visés sera mis à jour pour refléter ce changement.

Pour toute information complémentaire relativement à ces modifications, veuillez communiquer avec le service de l'Application du BSDQ au 514 355-4115 poste : 2207 et demander à parler à un représentant.

Daniel Paquette
Directeur, service de l'Application.